

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

Controlle par - Gecontroleerd door
SGS-SSB
Date/Datum : 01 MAI 2009
INSP 581
R. WAGNY

Feuillelet BT n° 132709

VISA DU GRD:

DATE: _____

● Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

☐ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☐ voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par le règlementation en vigueur. Le DPCDR général est établi plombé.

☒ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR est établi plombé.

Une visite complémentaires est à effectuer par le même organisme avant le 15/05/2024.

CONCLUSION : (information importante au verso)

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : VOIR VERSO

- Remettre à la place de tout le monde Co-Propriétaire
- Photos corrigées avant TABLOIR
- Réviser correctement les photos de course I Murale
- donner des repères de l'art
- Chacun diff. 30000 soldes de BAIN et d'ailleurs la Place en fin de V.I.

Suite infections on donne (7 jours sss)

~~INFRACTIONS - REMARQUES:~~

DPCCR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : ~~bon~~ – ~~remarques~~
 Exist-il salle de bains : ~~test~~ – ~~remarques~~ – ~~bon~~ – ~~remarques~~ – ~~remarques~~
 Exist-il salle de douche : oui – non
 Eclairage TBT5 placé : ~~oui~~ – non
 Chauffage électrique placé : ~~oui~~ – non
 Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon – ~~remarques~~
 Etat du matériel électrique : ~~bon~~ – ~~remarques~~
 Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : ~~bon~~ – ~~remarques~~
 Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon – ~~remarques~~
 Matériel électrique fixe et mobile : ~~bon~~ – ~~remarques~~
 Contrôle du fonctionnement des DPCCR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon – ~~remarques~~

Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)	In (A)	Icc (A)
	ΔI_n (mA)	ΔI_n (mA)

DESCRIPTION: ☒ Voir schéma(s) en annexe ☐ Envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale

Nombre de tableaux : $2 + 2$; Nombre de circuits term. : $2 + 2$; $R_a = 2$; $R_i = 2$; $R_{tot} = 2 + 2$

Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

	X	mm ² type :	V03	. Inter. général :	A, type : Sectionneur	
--	---	------------------------	-----	--------------------	-----------------------	--

Début des travaux : fondations avant - après : 1.0.8 | - installation électrique avant - après : 1.0.8 | - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non
 Raccordement : fonction : 3x30
 VACDC : Protection raccordement : existante : 1.1.83
 A - prévue : 1.1.83

8-ENE ETAGE ~~301~~ GAUCHE

Type locaux – compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique » ou « parties communes d'une installation résidentielle »

☐ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art. 270) (Prescriptions GKD C10/11) (voir verso)

☒ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis) (Prescriptions GRD)

☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276) (Prescriptions GRD)

Type de contrôle : ☐ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions GPD)
☐ Visite de contrôle périodique (RGIE art. 271 et 271 bis) (RGPT art. 262) (Prescriptions GPD)

Date de contrôle : 4/03/2003

Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : 31825
Mesureur d'isolement n°SGS : 31825
Mesureur de continuité n°SGS : 31825

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

ORD Completed 11/20/2011 Index Code LAM

CPD:	Compteur n°:	Indice:	9510 8.	Codé EAN:
------	--------------	---------	---------	-----------

.....

INSALTA EUR

Adresse:

.....

PROPRIÉTAIRE (Nom - Prénom): MARSHALL 738
 Adresse: AT 2 2100 68 N 68 738
 LAG

788 000

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Ar 7 Deschamps 136

Registre n° : Scelle n° :

Rapport No 132 709 1/1.

TABLOU APPORTMENT:

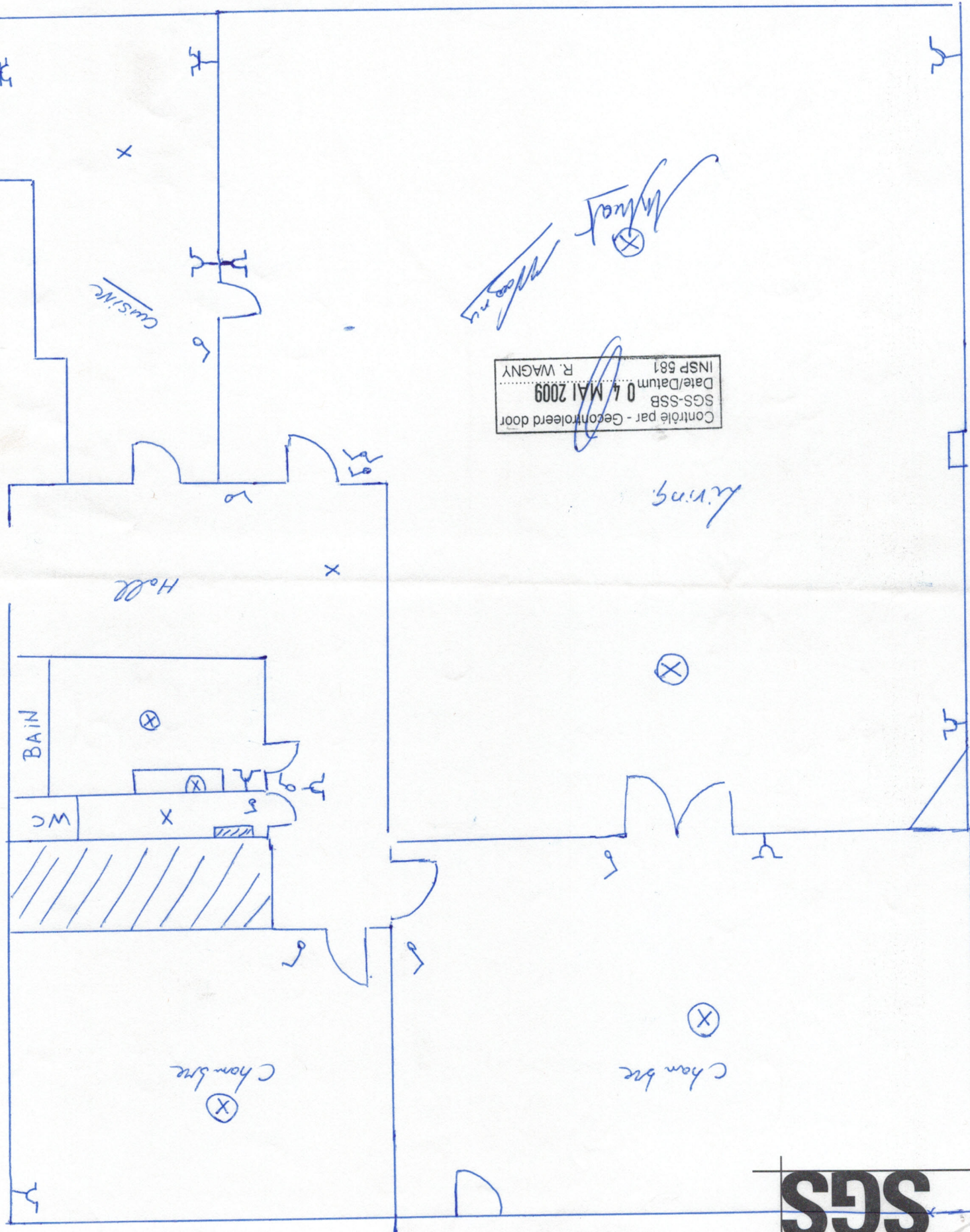
II 15A	1,5 m ²	(1)
II 20A	1,5 m ²	(2)
II 16A	1,5 m ²	(3)
II 20A	1,5 m ²	(4)
II 16A	1,5 m ²	(5)
II 6A	1,5 m ²	(6)

TABLOU CAVC:

II 16A	1,5 m ²	CAVC
III 20A	1,5 m ²	C de part TABLOU APPORTMENT

Instructions:

- Placer différentiel en terre d'installation (cav)
- liaison entre différents de Protection à réaliser
- en minimum 6 m²
- les appareils de classe I doivent être raccorder à la terre.
- Intensité nominale des circuits non adaptés à la protection (circuit 4)
- Placer des protections fusible adaptés avec le CARTA ou coffret C MAURIS contact avec embases)



Contrôle par - Gecontroleerd door
SGS-SSB
Date/Datum 04 MAI 2009
INSP 581
R. WAGNY

Handwritten signatures and initials.

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.
Dit rapport wordt uitgegeven door SGS Statutory Services Belgium onder beding van haar algemene voorwaarden in uw bezit.
This document is issued by SGS Statutory Services Belgium under its General Conditions in your possession.